



**COMMUNE DE
SAILLANT**

Republique Française - Département du Puy-de-Dôme

**PROCES-VERBAL
DE SEANCE**

Séance en date du 18 Mai 2024

Date de la convocation : 07 mai 2024

Date de la séance : 18 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Thibault CALMARD, Yvan CARRET, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE, Gérard ROURE, Frédéric CHAZELLE.

Absent (1) : Guy CHAZOT

Procuration (1) : Guy CHAZOT

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Yvan CARRET

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

1.MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE GARDIENNAGE AVEC L'EPF AUVERGNE - PARCELLE D1606 LE PETIT GARRET

2.RACHAT D'IMMEUBLES A L'EPF AUVERGNE – D1336 ET C590

3.MODIFICATION DU TARIF DE L'EAU A COMPTER DE LA FACTURATION 2025

4.MODIFICATION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT A COMPTER DE LA FACTURATION 2025

5.VENTE D'EAU EXCEPTIONNELLE AU SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE

6.MISE A DISPOSITION D'AGENT ENTRE LA COMMUNE DE SAILLANT ET LE SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE

7.EMPRUNT POUR FINANCEMENT EPAREUSE

8.CHOIX ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2024

9.CHOIX ENTREPRISES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE LA ZONE DE LOISIRS DE FANGODY

10.REVALORISATION PRIX REPAS CANTINE

11.PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE – ANNEE 2023 / 2024

12.VENTE DE BOIS SECTIONNAL LA VALETTE

13.CREATION EMPLOI PERMANENT AGENT TECHNIQUE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

14.ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE

15.VALIDATION DEVIS INSTALLATION CAVEAUX-CUVES CIMETIERE

La séance de Conseil Municipal est ouverte à 09h30.

Michel ROCHE, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire nomme Yvan CARRET comme secrétaire de séance.

1. Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil

M. le Maire rappelle les délibérations votées lors du dernier conseil du 09 Mars 2024 :

- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 – BUDGETS COMMUNAL / AEP / ASSAINISSEMENT
- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 – BUDGETS COMMUNAL / AEP / ASSAINISSEMENT
- ETAT DES RESTES A REALISER 2023 – BUDGETS COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT
- AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET COMMUNAL

- AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET AEP
- AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ASSAINISSEMENT
- VOTE TAUX IMPOSITION – ANNEE 2024
- APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 – BUDGETS COMMUNAL / AEP / ASSAINISSEMENT
- CONVENTION DE COOPERATION PUBLIQUE ENTRE LE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME ET LA COMMUNE DE SAILLANT - DENEIGEMENT
- RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR L'ABATTOIR D'AMBERT
- RECRUTEMENT DE DEUX ADJOINTS TECHNIQUES EN CDD A TEMPS NON COMPLET POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
- ACHAT D'UNE EPAREUSE

2. MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE GARDIENNAGE AVEC L'EPF AUVERGNE - PARCELLE D1606 LE PETIT GARRET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2019, il a été confié à l'EPF Auvergne l'acquisition de la parcelle cadastrée D 1606, située au Petit Garret, pour la création d'une réserve foncière dans le but de proposer ensuite 4 terrains constructibles viabilisés.

Cet ensemble immobilier reviendra en propriété de la commune en 2034.

En attendant 2034, pour réaliser des aménagements en vue de la réalisation du projet définitif (viabilisation...), il convient de demander à l'EPF Auvergne la mise à disposition du bien à titre transitoire.

Il donne lecture du projet de convention de gardiennage à intervenir avec l'EPF AUVERGNE.

Après avoir entendu les termes de la convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'ensemble des dispositions de la convention et l'autorise à la signer.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

3. RACHAT D'IMMEUBLES A L'EPF AUVERGNE – D1336 ET C590

Monsieur le Maire rappelle que l'EPF AUVERGNE a acquis pour le compte de la commune de SAILLANT les immeubles cadastrés D1336 (Maison Rage) et C590 (Aire de Stockage bois – Chemin Saillantet Les Genestoux).

Il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal de racheter ces biens. Cette transaction sera réalisée par acte administratif. Il restera seulement la TVA à régler par la commune (3061,88 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le rachat par acte administratif des parcelles D1336 et C590 et accepte les modalités de paiement exposées. Madame la première adjointe est désignée comme signataire de l'acte.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

4. MODIFICATION DU TARIF DE L'EAU A COMPTER DE LA FACTURATION 2025

Compte-tenu de l'augmentation du matériel, du salaire des agents, du coût des analyses, Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix de l'eau à compter de la facturation 2025. Il propose d'augmenter à 1,25 € le m³ pour les consommations de 1 à 120 m³ et à 0,90 € au-delà de 120 m³ pour s'aligner aux tarifs du SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE.

Après de larges discussions au sein du conseil sur l'écart de prix entre particuliers et professionnels, la proposition de M. Le Maire est rejetée.

(2 voix pour, 3 abstentions : Yvan CARRET, Thibault CALMARD, Frédéric CHAZELLE, 5 voix contre : Yohann CARRET, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE, Gérard ROURE, Sandrine HAUTEVILLE pour GUYCHAZOT).

Les 5 personnes « contre » considèrent qu'il ne faut pas pénaliser le peu de professionnels présents sur la commune (restaurateurs et agriculteurs).

La proposition suivante est alors adoptée : 1,25 € le m³ pour les consommations de 1 à 120 m³ et 0,85 € au-delà de 120 m³. 55 € le tarif de l'abonnement.

Pour rappel, les prix de 2024 étaient : 1,20 € le m³ pour les consommations de 1 à 120 m³ et 0,85 € au-delà de 120 m³. 55 € le tarif de l'abonnement.

5. MODIFICATION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT A COMPTER DE LA FACTURATION 2025

Compte-tenu de l'augmentation du matériel, du salaire des agents, mais aussi du retard accumulé jusqu'en 2021 (pas d'augmentation entre 2011 et 2021), Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix de l'eau à compter de la facturation 2025. De plus, il rappelle que de lourds travaux vont avoir lieu cet automne suite au dysfonctionnement de la station de Merlonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide d'augmenter le prix de l'assainissement comme suit à compter de la facturation 2025 :

- de 1 à 120 m³ : 1,00 euro le m³ ;
- au-delà de 120 m³ : 0,60 euro le m³.
- abonnement : 60,00 €

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

6. VENTE D'EAU EXCEPTIONNELLE AU SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE

Monsieur le Président informe l'assemblée que pendant la sécheresse de 2023, la commune de SAILLANT a dû fournir de l'eau potable au SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE. En effet, sans cette aide, quelques foyers alimentés par le SIAEP n'auraient pas eu accès à l'eau potable.

Cette aide a été possible grâce à l'interconnexion réalisée en 2021 entre le SIAEP et la commune de SAILLANT.

Il convient que la commune de SAILLANT émette un titre pour le paiement de cette eau par le SIAEP.

Il propose de facturer cette consommation 0,85 € le m³ (prix similaire à celui payé par les consommateurs de plus de 120 m³ en 2023).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, charge Monsieur le Maire d'émettre un titre à l'attention du SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE pour le paiement de cette eau au tarif cité ci-dessus.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

7. MISE A DISPOSITION D'AGENT ENTRE LA COMMUNE DE SAILLANT ET LE SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE

Monsieur le Maire explique que c'est Emilie COSTE, notre agent technique, qui est en charge du relevé des compteurs d'eau pour le SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE.

Il y a lieu de signer une convention entre la commune de SAILLANT et le SIAEP pour déterminer les modalités de mise à disposition.

La mise à disposition s'effectuerait du 01/07 au 30/09 de chaque année, dans la limite de 35h au total par an. L'agent exercerait sa mission dans les hameaux de Saillant et Viverols desservis en eau potable par le SIAEP.

Monsieur le Maire propose que la rémunération mensuelle brutes ainsi que les charges sociales de cet agent soient remboursées par le SIAEP à la commune de SAILLANT.

Les modalités de cette mise à disposition sont énumérées par M. Le Maire. Une convention entre la commune et le SIAEP devra être signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, accepte de mettre à disposition du SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE l'agent Emilie COSTE selon les modalités précitées et détaillées dans la convention. Le projet de convention est approuvé. L'assemblée charge M. Le Maire d'émettre un titre au SIAEP.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

8. EMPRUNT POUR FINANCEMENT EPAREUSE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt de 25.000 € sur 4 ans pour l'achat de l'épareuse (coût : 25 000 € HT, 30 000 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de souscrire un emprunt d'un montant de 25.000 € à taux fixe de 3,51 % sur une durée de 4 ans et à échéances trimestrielles constantes auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE – 2 Avenue de la Libération – 63045 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9. Il accepte les frais de dossier d'un montant de 25 €.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

9. CHOIX ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2024

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que deux offres nous sont parvenues pour réaliser les travaux de voirie 2024 (EUROVIA et COLAS).

Pour rappel, ces travaux consisteraient à remettre en état les voiries du village de Puybouzon.

Le devis d'EUROVIA s'élève à 53 352,65€ HT ; celui de COLAS s'élève à 53 364,80 € HT.

Les deux devis sont analysés par les membres du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, unanime, décide de confier les travaux à l'entreprise COLAS pour 53 364,80 €.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

10. CHOIX ENTREPRISES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE LA ZONE DE LOISIRS DE FANGODY

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement d'une zone de loisirs à Fangody a été approuvé en décembre 2023. Il informe que la Région AURA soutient ce projet à hauteur de 20 000 €. Nous sommes en attente du retour du Département.

Après analyses et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de confier les travaux de parcours de santé et d'espace 3-12 ans à l'entreprise RONDINO pour 51 102,16 € et décide de confier la confection des deux terrains de pétanque à l'entreprise FAYASSON pour 6 175,00 €.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

Des échanges ont ensuite lieu sur le positionnement des jeux, clôtures, prévision de toilettes sèches, etc. Les travaux ne devraient pas être faits avant Septembre 24.

11. REVALORISATION PRIX REPAS CANTINE

Compte-tenu de l'inflation des achats de matières premières et des frais de fonctionnement de la cantine, et en concertation avec les communes d'Eglisolles et de Viverols, M. Le Maire propose de revaloriser le prix du repas de cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide d'augmenter le prix du repas de cantine à 3,35 € le repas à compter de la rentrée 2024-2025.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

12. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE – ANNEE 2023 / 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal qu'une participation financière pour les frais de transport scolaire avait été versée aux familles pour les enfants domiciliés sur la commune de Saillant et scolarisés dans les trois écoles du R.P.I. depuis 2014.

Il avait été décidé de rembourser les familles sur présentation des factures acquittées du Conseil Départemental à hauteur de 35% des frais de transport restant à charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, unanime, décide de reconduire cette opération pour l'année 2023-2024.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

Au sujet du transport scolaire, un échange a lieu concernant l'éventualité de créer un passage pour piétons devant le commerce.

13. VENTE DE BOIS SECTIONNAL LA VALETTE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande formulée par les habitants du hameau de la Valette de vendre du bois du sectionnal pour reconstituer de la trésorerie.

Deux propositions ont été transmises. Une par la société ABIES-BOIS, une par la société BROUSSE-GERPHAGNON.

Après analyses et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, accepte la proposition de la SARL BROUSSE-GERPHAGNON pour la coupe de 40 à 50 m³ de bois sur la parcelle B540. Cependant, il refuse la coupe d'hêtres.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

Il faut prévoir une réunion avec les ayants-droits du hameau pour faire un point.

14. CREATION EMPLOI PERMANENT AGENT TECHNIQUE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste permanent d'Adjoint Technique Territorial correspondant à temps non complet à raison de 17h30, à compter du 15 juin 2024 car la masse de travail de ce pôle est devenue plus conséquente qu'auparavant.

L'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel de droit public.

Le niveau de rémunération correspondrait au cadre d'emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire C1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la modification du tableau des effectifs et donc de créer le poste ainsi proposé. Il charge M. Le Maire de signer le contrat de travail correspondant.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

15. ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir un véhicule utilitaire que les agents techniques pourraient utiliser pour effectuer les travaux sur la commune.

Il rappelle que la commune n'en dispose pas pour l'instant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à rechercher un véhicule utilitaire adéquat et à retenir l'offre la mieux-disante dans la limite de 14 400,00 € TTC (montant voté au budget).

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

16. VALIDATION DEVIS INSTALLATION CAVEAUX-CUVES CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que 2 caveaux-cuves pouvant contenir 4 urnes ont été installés dans l'ancien cimetière en 2010.

Ces deux caveaux-cuves ont été vendus. Nous n'en avons plus à proposer aux habitants.

Il propose d'en installer 2 (voire 4) nouveaux afin de continuer à proposer ce type d'inhumation aux habitants.

Un devis a été établi par l'entreprise Mirmand de Craonne sur Arzon.

D'autres devis ont été demandés, nous sommes en attente de réception.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, valide le projet d'installation de nouveaux caveaux-cuves dans le cimetière communal et autorise Monsieur le Maire à signer le devis le mieux-disant pour l'installation de ces nouveaux caveaux-cuves.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

PLANNING TENUE BUREAUX DE VOTE

08H – 10H : Michel & Mireille
10H – 12H : Yohann & Frédéric
12H – 14H : Danièle & Sandrine
14H – 16H : Guy & Thibault
16H – 18H : Gérard & Yvan

17.DOSSIERS EN COURS

PLUI : prochaine réunion le 30/05 à VIVEROLS

Station de Merlonne : les travaux auront lieu cet automne

Station de Fangody : relancer Dumeil qui doit procéder à son nettoyage

Maison Rage :

Le mur de clôture a été fait et la cheminée a été démontée.

Le projet d'acte de servitudes a été transmis aux familles concernées.

Travaux divers :

- Gîtes : le devis du plâtrier pour les murs du gîte n°1 a été signé. Les travaux d'électricité ont été effectués.

Entretien chemins communaux :

Plusieurs devis ont été faits : un pour le chemin Le Crozet / Montpeloux, un pour le chemin de Bostfranchet, un pour le chemin Saillantet / Les Genestoux.

Après discussions, on s'orienterait vers celui du Crozet / Montpeloux pour 10 960 €.

Une demande a été faite pour le chemin d'Espinasse.

Salle des fêtes :

Problème de bruit. Réfléchir à une solution pour empêcher cela.

18. ECHANGES SUR LES DOSSIERS FUTURS (éventuels futurs projets ?)

- Viabilisation terrain Chapot D1606
- Le mur du cimetière est en très mauvais état ; envisager sa réfection (2025)
- Nous envisageons de faire crépir la façade de la Poste du côté de l'ex maison Rage qui a été démolie (2025)
- Aménagement du petit garage situé devant le dépôt en coin sanitaire / vestiaires pour les agents techniques + stockage des pièces d'eau (2025)
- Isolation de la salle des fêtes et raccordement à la nouvelle chaudière (2025)
- Bâtiment ancienne poste

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil concernant le déplacement de la salle des mariages à la salle des fêtes pour une seule cérémonie. Compte-tenu qu'il faut faire la demande au Procureur de la République 2 mois à l'avance, et que sa délocalisation engendre de nombreux changements, il est décidé de ne pas la déplacer. Les futurs mariés seront avertis.

Une demande a été faite par un habitant de la Valette pour élargir le chemin en haut du village. Réponse négative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.

Le Maire,
Michel ROCHE



Le secrétaire de séance
Yvan CARRET

